

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Orano-pollution-chimique-Georges-Besse>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Pollution chimique des eaux souterraines au Tricastin : Orano devant le tribunal judiciaire de Valence ce jeudi**

14 mars 2023

# Pollution chimique des eaux souterraines au Tricastin : Orano devant le tribunal judiciaire de Valence ce jeudi

## Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire", de FRAPNA Drôme Nature Environnement et d'ADN 26-07

**En 33 ans de fonctionnement, l'usine Georges Besse d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte, arrêtée en 2012, n'a pas seulement produit des dizaines de milliers de tonnes de déchets radioactifs, elle a également pollué la nappe alluviale sous le site au perchloréthylène et au trichloréthylène. Le tribunal judiciaire de Valence examinera cette affaire le jeudi 16 mars 2023, à 13h30.**

### Une pollution chimique de la nappe phréatique non prise en charge

Pendant la période d'exploitation de l'usine Georges Besse (située sur le site nucléaire du Tricastin), la nappe alluviale située sous l'installation a été gravement polluée par du perchloroéthylène [1] et du trichloréthylène [2]. Cette pollution est due à des fuites sur plusieurs portions de circuits véhiculant des fluides des systèmes auxiliaires qui se sont infiltrées dans le sol.

Dans le cadre des attributions de l'ASN, une [inspection](#) a eu lieu le 10 octobre 2019 sur le site. Le bilan de l'inspection était très mitigé. En effet, au vu de l'ampleur des dégâts, une installation spécifique a été mise en place en mars 2014 pour pomper, traiter et réinjecter l'eau de la nappe. Mais elle reposait sur un procédé destiné à empêcher les tuyaux de s'entarter que l'ASN avait refusé de valider car il conduisait à réinjecter de l'eau acidifiée dans la nappe. Plutôt que de chercher une solution alternative, Orano a laissé fonctionner l'installation telle quelle, si bien qu'elle se colmatait en permanence : en plus de 6 ans, elle a fonctionné moins de 200 jours ! La pollution a donc persisté dans la nappe.

## La justice a été saisie

---

Le Réseau "Sortir du nucléaire", Frapna Drôme Nature Environnement et Arrêt du Nucléaire 26-07 ont déposé plainte le 29 septembre 2020 pour signaler ces événements au Parquet. Cette plainte a été classée sans suite après un simple rappel à la loi à l'exploitant.

Afin que cette entreprise - déjà condamnée pour sa gestion calamiteuse des déchets sur une autre installation de Pierrelatte - soit enfin sanctionnée et que cette pollution soit connue au grand jour, nous avons fait citer directement Orano devant le tribunal judiciaire de Valence. L'affaire sera examinée le jeudi 16 mars 2023, à 13h30.

### Retrouvez le dossier juridique :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Tricastin-Georges-Besse-pollution-chimique-nappe>

### Contact presse :



Marie Frachisse / Lisa Pagani - Réseau "Sortir du nucléaire" - 07 62 58 01 23

---

### Notes

[1] Classé parmi les cancérogènes probables, ce solvant se dégrade très lentement. Il est toxique pour le système nerveux et les reins, ainsi que pour les organismes aquatiques.

[2] Classé parmi les cancérogènes, ce solvant est toxique pour le système nerveux.